



Commune de Nendaz  
1996 Basse-Nendaz

## AVIS OFFICIEL

### Election du Conseil communal

Nous avisons les citoyennes et citoyens de Nendaz que les listes des candidats pour l'élection au Conseil communal du 13 octobre 2024, valablement déposées en greffe communal, sont les suivantes :

#### Liste N° 1 : PARTI LIBERAL RADICAL DE NENDAZ

Conti Delaloye Patricia	Conseillère communale	Haute-Nendaz
Lang Léonard	Planificateur financier	Basse-Nendaz
Bornet Jean-Charles	Conseiller communal	Fey/Nendaz

#### Liste N° 2 : LE CENTRE NENDAZ

Fragnière Frédéric	Président	Basse-Nendaz
Fournier Charles-Henri	Vice-président	Basse-Nendaz
Bornet Emilie	Conseillère communale	Sacletse
Déléze Julien	Conseiller communal	Baar/Nendaz
Métraiiller Maxime	Conseiller communal	Haute-Nendaz

#### Liste N° 3 : PARTI SOCIALISTE

Perrier Gaëlle	Conseillère communale	Haute-Nendaz
Constantin Sarah	Députée – Conseillère communale	Haute-Nendaz
Matasci Alessio	Educateur social	Aproz

#### Liste N° 4 : LES VERT-ES

Détraz Jacqueline	Biologiste	Basse-Nendaz
Clerc Mathieu	Ingénieur en thermique	Aproz

### Election du Juge de commune

Pour l'élection du Juge de commune une seule liste ayant été déposée par le parti Le Centre Nendaz, le candidat de cette liste, M. Michelet Julien, avocat, domicilié Route de Nendaz 683 à 1997 Sornard est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

### Election du Vice-juge de commune

Pour l'élection du Vice-juge de commune une seule liste ayant été déposée par le parti Libéral-radical, le candidat de cette liste, M. Studer Samuel, notaire, domicilié promenade de la Lienne 17 à 1958 St-Léonard est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

Basse-Nendaz, le 27 août 2024

L'administration communale

